

Droits d'inscription :

DROITS D'INSCRIPTION	20 000 Dhs
----------------------	------------

**LES DROITS D'INSCRIPTION SONT A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR CHEQUE AU NOM DE « LYCEE LOUIS MASSIGNON » ET NE SONT PAS REMBOURSABLES.
LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION N'EST PAS REMBOURSABLE ET EST REGI PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT CODE DES OBLIGATIONS ET CONTRATS.**

Droits de scolarité - Tarifs annuels :

Niveaux	Droits de scolarité par an
Classe préparatoire aux grandes écoles – 1 ^{ère} année	65 000 Dhs
Classe préparatoire aux grandes écoles – 2 nd année	65 000 Dhs

Date des échéances des droits de scolarité :

Période	Droits de scolarité trimestriels	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 ^{er} trimestre Septembre à Décembre 2021	26 000 Dhs	05/10/21	08/10/21	15/10/21
2 ^{ème} trimestre Janvier à Mars 2022	19 500 Dhs	04/02/22	08/02/22	15/02/22
3 ^{ème} trimestre Avril à Juin 2022	19 500 Dhs	09/05/22	11/05/22	16/05/22

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : **4/10ème, 3/10ème** et **3/10ème** du montant annuel, avant le 05 octobre pour le 1er terme, le 04 février pour le 2nd terme et le 9 mai pour le 3ème terme.

Tarifs trimestriels de demi-pension :

Seront facturés le nombre de jours de cantine par trimestre sur la base du prix unitaire par repas :

CLASSE PREPA : 40 Dhs

Modalités de paiement :

Les factures trimestrielles sont remises aux familles par l'intermédiaire des élèves.

MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture ne peut être délivré.

→ Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>

→ **Règlement par chèque : Libellé en DHS à l'ordre de : Lycée Louis Massignon**

PAIEMENT UNIQUEMENT A L'AGENCE COMPTABLE VILLE VERTE BOUSKOURA - le matin 8h30 à 12h00.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.

Au-delà de la date limite de paiement de chaque trimestre, les règlements se feront uniquement en espèces auprès de notre agence CDM ou via paiement en ligne (EDUKA).

→ Règlement en espèces : Tout règlement de facture en espèces sera obligatoirement versé au siège du **Crédit Du Maroc Agence Med V - Adresse : 48-58 Bd Med V Casablanca**. JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.